



Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-28**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le **26 JUIN 2026**
ID : 062-216209080-20260626-DELIB_28_2026-DE

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures,

Date de convocation : Le 18 juin 2026
Date d'affichage : Le 18 juin 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Valérie MANCHUELLE GILLET, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX,

16/19

Excusé :

- Patrick GOMEL donne pouvoir à Benjamin DESENCLOS
- Calypso HOLUIGUE donne pouvoir à Dominique NAVET
- Philippe LELIEVRE donne pouvoir à Marion LANNOY

3/19

Absent :

0/19

Julien DIEU est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre des amendes de Police

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2334-24 et R 2334-10 à R 2334-12 relatifs à l'attribution aux communes d'une part du produit des amendes de police de la circulation routière ;

Vu le projet d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière sur le territoire communal à hauteur de la rue Marcel Caudeville ;

Vu l'estimation financière des travaux pour un montant de 31 932,00 € HT ;

Considérant que les travaux envisagés ont pour objet d'améliorer la sécurité des usagers de la voie publique, notamment par :

- la mise en place d'un feu récompense

- la mise en place d'un éclairage de sécurité sur les passages piétons
- la création d'un trottoir sur la rue du Pont Pierreux
- l'amélioration des conditions de circulation et de protection des piétons et cyclistes ;

Considérant que ces travaux entrent dans le champ des opérations éligibles au financement par la dotation issue du produit des amendes de police ; Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% (montant plafonné à 15 000,00€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, 19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention.

- D'approuver le programme de travaux visant à améliorer la sécurité routière, pour un montant de 31 932,00 € ;
- De solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police auprès du département pour un montant de 12 772,80 € ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à l'obtention de ladite subvention ;
- D'autoriser l'encaissement de la subvention si l'instruction du dossier en est favorable.

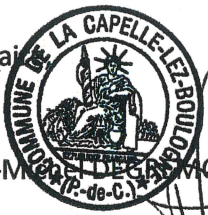
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 25 juin 2026

Le Maire



Jean-Michel LEGAS MONT



Certifié et rendu exécutoire le : 30 JUIN 2026